

FO NÉGOCIATIONS TURPE 7

Energie FO Énergie rencontre la CRE

Le mercredi 23 octobre dernier, FO Énergie a rencontré la présidente de la CRE pour défendre les intérêts des salariés dans les négociations du TURPE 7.

La négociation du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE 7) est en cours⁽¹⁾, et elle s'annonce décisive pour l'avenir d'Enedis et de ses salariés. En effet, ce dernier représente 90 % des revenus de l'entreprise pour les 4 ans à venir. Le contexte est tendu : d'un côté, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) propose une augmentation limitée des tarifs à hauteur de 10 % (cf. synthèse de la consultation publique du 11 octobre 2024); de l'autre, Enedis présente une demande d'augmentation significative de 18,9 % pour couvrir notamment les coûts liés aux investissements⁽²⁾ indispensables à la transition énergétique, aux infrastructures et aux nouveaux défis de la distribution d'électricité. Or si le volume retenu est insuffisant, des conséquences négatives pourraient émerger, comme une réduction des effectifs, une augmentation de la charge de travail, moins de formation, des retards dans les projets ou encore moins de sécurité et de maintenance. C'est pourquoi, FO Énergie vient de rencontrer la présidente de la CRE pour défendre les intérêts des salariés dans ces discussions. Nous avons fait part des préoccupations croissantes des agents face aux propositions de la CRE qui risquent d'avoir des répercussions graves sur l'emploi, les conditions de travail et la qualité du service public que nous fournissons.

Un message rassurant, mais qui ne fait pas disparaître toutes les inquiétudes

Lors de notre rencontre, la présidente s'est voulue rassurante quant aux demandes en accroissement des effectifs demandé par Enedis, reconnaissant la nécessité d'adapter les ressources humaines face à l'augmentation des missions et des investissements. Toutefois, la Commission a également laissé entendre que, malgré ces besoins, l'augmentation du tarif devrait rester contenue. Cela signifie qu'Enedis devra arbitrer entre le financement de ses projets ambitieux et la maîtrise des coûts.

Une augmentation limitée du TURPE aurait inévitablement des impacts sur la masse salariale, et donc sur les futures négociations salariales. FO Énergie tient à rappeler que la qualité du service public et la transition énergétique ne pourront se faire au détriment des conditions de travail ni de la juste rétribution des agents.

Pourquoi une augmentation du tarif est-elle cruciale?

La période 2025-2028 est marquée par des politiques ambitieuses d'électrification des usages (mobilité électrique, industrie) et par la croissance continue des énergies renouvelables (EnR). Enedis prévoit également une hausse de l'activité de 20 %. Elle prévoit ainsi une forte hausse des investissements, de 4,9 milliards d'euros en 2023 à 7 milliards d'euros en 2028.

Trois raisons principales justifient cette augmentation :

- Raccordement des producteurs EnR : La demande de raccordement des infrastructures de production d'EnR devrait croître de 6 % par an.
- Développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques : Enedis doit accélérer l'équipement en infrastructures pour soutenir la mobilité électrique.
- Renforcement des réseaux : Afin de répondre aux défis climatiques et d'assurer la résilience des infrastructures, des investissements massifs sont nécessaires.

Dans ce contexte, FO Énergie s'oppose fermement à tout compromis qui sacrifierait l'emploi ou les conditions de travail des agents pour maintenir des objectifs de rentabilité à court terme.

Nous appelons à un tarif TURPE 7 qui prenne pleinement en compte les besoins réels d'Enedis afin de garantir la mission de service public et la transition énergétique.

FO Énergie reste mobilisée pour garantir que les intérêts des salariés soient défendus avec fermeté dans ces négociations. L'avenir de nos emplois et de notre service public dépend de décisions tarifaires justes, permettant à Enedis de rester un acteur clé de la transition énergétique en France, tout en assurant la stabilité financière de l'entreprise.



⁽¹⁾ la CRE a lancé la consultation publique depuis le 11 octobre dernier, pour une clôture prévue le 22 novembre 2024. Après cette phase, la CRE rendra sa décision définitive au cours de l'année 2025.

⁽²⁾ 70 Mrds € d'investissements sont prévus par Enedis sur la période de 2021 à 2030. Ces investissements sont destinés à moderniser le réseau de distribution d'électricité, à intégrer les énergies renouvelables, à soutenir la transition énergétique, et à développer des infrastructures comme les réseaux intelligents (Smart grids) et les bornes de recharge pour véhicules électriques.